

## Violation d'une clause statutaire

Par **Catwoman**, le 18/11/2012 à 19:52

Bonsoir , je suis en train de relire mon cas pratique en droit des affaires et j'ai un petit doute quant à ma démonstration . Si une personne d'un niveau plus avancé acceptait de m'aider , ça serait GÉNIAL ?!![smile25]

En l'espèce, il s'agit d'un pacte de préférence qui a été inclus dans les statuts d'une SARL . Sauf que le promettant viole son obligation en cédant ses parts sociales à un membre de sa famille alors que le bénéficiaire du pacte était un de ses associé .

Voici ma question , je sais que la Cour de cassation ne prononce pas toujours la nullité des actes qui sont pris en violation des statuts . Mais dans ce cadre là , peut-on dire que la cession du promettant à un membre de sa famille , est nulle *ab initio* , dès lors que le promettant n'a pas proposé ladite cession à son associé ?

Je ne suis pas sûre de moi, . [smile7]

Merci . Bonne soirée